



VÉLO

Réseau Express Vélo

Un REV est un réseau cyclable qui allie sécurité et confort. Des services associés (parkings vélos sécurisés, éclairage adapté, etc.) permettent d'améliorer le quotidien des cyclistes. Le Réseau Express Vélo ne remplace pas le réseau cyclable existant de l'Agglomération toulousaine, mais le complète par un itinéraire cyclable à « haut niveau de service », offrant continuité et cyclabilité. Il est connecté avec le territoire (sites d'intérêt et autres pistes cyclables, intermodalité). Il s'agit d'une réponse aux besoins de déplacement longue distance, particulièrement pour les trajets domicile/travail mais aussi pour les déplacements quotidiens et de loisirs dans un souci de respect de l'environnement de la conception à la réalisation.

Une gouvernance collaborative

En charge de son élaboration, Tisséo Collectivités a mis en place une **gouvernance collaborative** :

Sont associés Tisséo Collectivités (coordinateur), l'Etat, la Région, le Département, Toulouse Métropole, le Muretain agglo, le Sicoval, le SITPRT, le Grand Ouest Toulousain et les Coteaux de Bellevue.

Deux collèges ont été installés :

- Le collège réunissant les associations vélo, pour échanger sur les questions de sécurisation des itinéraires et des stationnements, sur le réseau structurant.
- Le collège réunissant les représentants du monde économique et des grandes entreprises, pour échanger sur les politiques des entreprises en faveur du vélo.

Les travaux d'études menés en partenariat avec les territoires, et intégrant les études menés par le Département de la Haute-Garonne et de Toulouse Métropole dans le cadre d'études multimodales, complétés par le travail des associations, ont permis de définir un réseau de rang supérieur, le réseau cyclable structurant d'agglomération, réfléchi à l'échelle des 5 intercommunalités de Toulouse Métropole, du Muretain Agglo, du Sicoval, du Grand Ouest Toulousain et des Coteaux de Bellevue et leurs 114 communes.

Ainsi est né un réseau cyclable structurant, le « **Réseau Express Vélo** » (REV), complétant les réseaux cyclables de chaque intercommunalité.

Un principe : offrir aux usagers des itinéraires cyclables continus et lisibles

Le **Réseau Express Vélo** sera constitué de 14 lignes :

- **2 lignes circulaires**, l'une autour du centre-ville élargi, l'autre autour de Toulouse.
- **12 lignes radiales** desservant les principales centralités urbaines, les grandes zones économiques, les équipements publics d'intérêt métropolitain, les pôles d'échanges multimodaux du réseau structurant TC.

Les points de départ de ce réseau se situent pour :

- **Toulouse Métropole** sur les communes de Brax, Mondonville, Seilh, St Jory, Beaupuy, Quint Fonsegrives, avec des points modaux majeurs sur Colomiers, Castelginest, ST Orens par exemple.
- Le **Muretain** sur les communes de Muret, St Lys, Pins Justaret, incluant un point modal à Portet
- Le **Sicoval** sur les communes d'Ayguésvives et Escalquens, incluant un point modal à Labège.
- Le **Grand Ouest Toulousain** sur la commune de Léguevin avec un point modal à Plaisance du Touch.
- Les **côteaux de Bellevue** sur les communes de Pechbonnieu et Castelmaurou.

L'organisation de ce réseau intègre également des **points de connexions au réseau urbain Tisséo** ainsi qu'aux gares du réseau ferroviaire de la Région Occitanie.

Il a pour vocation à être lisible, avec des itinéraires continus et une qualité de traitements des aménagements. Il répond à un objectif de réduction des accidents, à un objectif de report modal et de contribution aux enjeux environnementaux d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution des GES et polluants atmosphériques.

URL de la page : <https://www.tisseo-collectivites.fr/reseau-express-velo>

En parallèle des concertations qui se poursuivent, la mise en œuvre a démarré dans les secteurs où les tracés et aménagements sont déjà validés collectivement.

Les chiffres clés

- **54 communes** desservies
- **370 kms d'aménagements** dont 60% d'aménagements à créer
- **4 habitants sur 5** concernés (à moins d'1km) : **800 000 personnes** et **500 000 emplois**
- Montant d'investissement de l'ordre de **250 millions d'euros, pour l'ensemble des collectivités impliquées dans ce programme.**

l'im

